

**ARRETE DU MAIRE – 012/2024 SG**

Arrêté prescrivant la mise à disposition du public
d'une demande de permis d'aménager
sur la Commune de Saint-Pierre d'Oléron

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre d'Oléron,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de Permis d'aménager n° PA 017 385 23 0004 déposée en Mairie de Saint-Pierre d'Oléron le 15/11/2023 par madame Baudoux Alexandra, concernant la création d'une cabane de saunier à Saint-Pierre d'Oléron,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.121-24 et R 121-6;

ARRETE

Article 1 : La demande susvisée sera mise à disposition du public du 25 mars au 05 avril 2024 inclus à l'accueil de la mairie (1 Place Gambetta) et sur le site internet de la Mairie de Saint-Pierre d'Oléron à la rubrique suivante : <http://saintpierreoleron.com/urbanisme-travaux/enquetes-publiques/>.

Article 2 : Les observations pourront être transmises à l'adresse électronique suivante : enquetepublique@saintpierreoleron.com, objet « consultation PA BAUDOUX ».

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera affichée huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de SAINT-PIERRE D'OLERON.

Article 4 : Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Oléron est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Saint Pierre d'Oléron, le 15 mars 2024

Le Maire,
Christophe SUEUR

Transmis le :
Affiché le :

18 MARS 2024

18 MARS 2024

